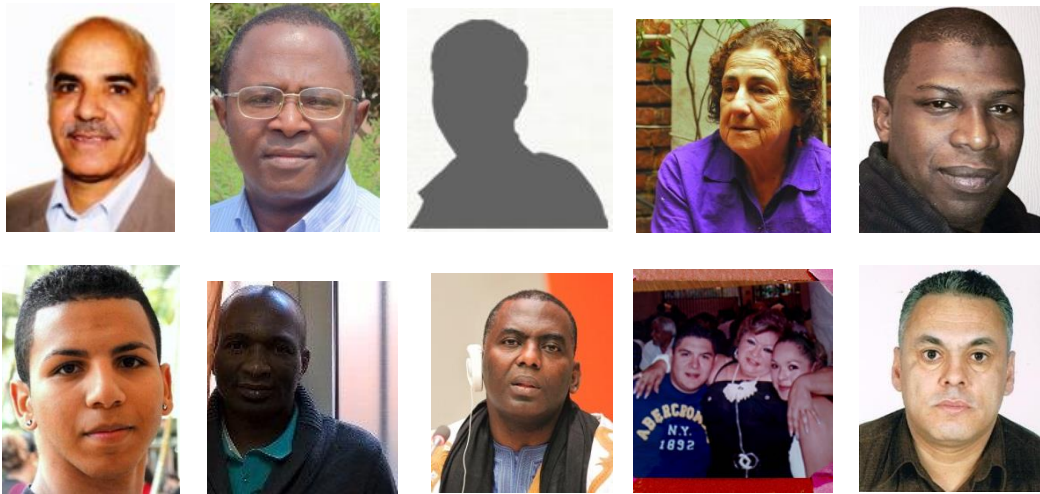


# la Nuit des Veilleurs

Dans la nuit du 26 juin 2016

**Dix victimes de la torture  
à porter dans votre prière**



Ils sont algérien, angolais, colombien, français, mauritanien... Ils ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés ou maintenus en détention pour leurs convictions, leurs engagements en faveur des droits humains ou tout simplement leur présence au mauvais endroit et au mauvais moment.

**SOUTENEZ-LES** en leur écrivant ou par vos prières.

## Medjdoub Chani

**Un procès ubuesque et des aveux arrachés sous la torture.**



Le 17 septembre 2009, Medjdoub Chani, un homme d'affaire algéro-luxembourgeois, a été enlevé par des agents en civil à son arrivée à Alger où il venait fêter l'Aïd avec sa famille. Pendant que son épouse et son fils, résidents au Luxembourg, essayaient en vain de le retrouver, Medjdoub Chani était détenu dans un centre secret du Département

du renseignement et de la sûreté (DRS). Il y a été soumis à la torture pour lui faire signer des aveux dans lesquels il était accusé de corruption.

Le 7 mai 2015, plus de cinq ans après son placement en détention, Medjdoub Chani a été condamné à dix ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès absurde. Ses avocats ont demandé à la cour d'entendre les agents de la DRS qui ont cosigné les procès-verbaux d'aveux de Medjdoub Chani, le procureur et le juge d'instruction qui ont entendu la victime à l'issue des 20 jours de détention arbitraire ainsi que le médecin censé l'avoir examiné à la fin de sa garde à vue. Les juges ont refusé d'entendre ces témoins.

Medjdoub Chani a dénoncé devant la cour les tortures subies aux mains de la DRS, mais les juges ont refusé d'en tenir compte.

Malgré les risques de rétorsion, il a porté plainte pour torture. Cette plainte a été classée sans suite quelques jours plus tard. Ses avocats ont alors porté plainte au Luxembourg mais l'enquête piétine en raison de l'absence de coopération de la justice algérienne. La récente condamnation de l'Algérie par les Nations unies pour la torture et la détention de Medjdoub Chani amènera peut-être la situation à évoluer. Ou, du moins, elle révélera la volonté politique de l'Algérie face à son devoir de lutte contre la torture.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un message de soutien. Évitez les contenus très religieux mais vous pouvez lui communiquer que vous priez pour lui.

Maison d'arrêt de BORDJ BOU ARRERIDJ  
pour CHANI MEDJDOUB - Matricule No 11206  
Route de Ain Soltane  
DZ 34000 BORDJ BOU ARRERIDJ  
ALGERIE

Priez pour lui.

## José Marcos Mavungo

**Six ans de prison pour l'organisation d'une manifestation en faveur des droits de l'homme.**



José Marcos Mavungo est un défenseur des droits de l'homme angolais injustement détenu pour avoir participé à l'organisation d'une manifestation citoyenne contre la mauvaise gouvernance et les atteintes aux droits de l'homme commises dans sa province, le Cabinda. Il a été arrêté en mars 2015 et condamné en

septembre de la même année à six ans de prison pour « rébellion » à l'issue d'une parodie de justice. Aucune preuve n'a été présentée pour le condamner.

Le jour de sa condamnation, l'Union européenne a indiqué que le procès n'avait pas réuni toutes les garanties suffisantes de transparence. En décembre 2015, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a appelé les autorités angolaises à libérer José Marcos Mavungo et à lui accorder des réparations pour le préjudice subi, considérant sa privation de liberté comme arbitraire. Quelques mois plus tôt, l'ACAT-France s'était associée à la saisine de ce mécanisme onusien avec trois autres organisations.

José Marcos Mavungo vit dans la province du Cabinda, un territoire angolais en proie à un conflit de basse intensité où les autorités font taire toute voix dissidente au régime en place à Luanda.

L'ACAT le soutient. Pour plus d'informations, consultez cette page web de l'ACAT-France:

<http://www.acatfrance.fr/actualites/?pays=AGO>

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui.

## Ali Sher

**Nous sommes sans nouvelles depuis le renvoi abusif et dangereux au Pakistan d'un jeune homme.**



À 15 ans, Ali Sher a été témoin de l'assassinat de sa fratrie. Ses parents se sont lourdement endettés pour lui permettre de fuir le Pakistan. Quelques mois après son arrivée en France, Ali a appris qu'ils étaient morts.

Ali Sher a été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance mais, à sa majorité, il n'a pas eu le droit de rester en France. Arrêté à Bordeaux fin mars 2015, il demande l'asile in extremis et obtient la protection subsidiaire de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides). C'est la première fois qu'il peut expliquer pourquoi il est en danger dans son pays. Il est entendu et le risque qu'il encourt s'il est renvoyé au Pakistan est établi et reconnu. Ali Sher est libéré et se croit enfin protégé. C'est donc en toute confiance qu'il va chercher son titre de séjour à la préfecture le 20 avril 2015, comme mentionné sur sa convocation.

Une fois sur place, on lui notifie le « retrait » de sa protection de l'OFPRA. Il est alors placé en centre de rétention administrative en région parisienne. Le 23 avril, avec l'aide de l'ACAT-France et de la Cimade (une ONG pour le droit des réfugiés et des migrants), Ali Sher forme un recours devant la Cour nationale du droit d'asile pour contester la décision de retrait de sa protection internationale. Ce même jour, grâce à un personnel de vol courageux, la première tentative d'embarquement violente échoue. Deux jours plus tard, à quelques heures de son passage devant le juge des libertés et de la détention, Ali est réveillé à l'aube et mis dans un avion.

Depuis le 25 avril 2015 et jusqu'à aujourd'hui, l'ACAT est sans nouvelles du jeune homme, alors même que des informations objectives laissent craindre un risque grave de mauvais traitements au Pakistan. Le ministère de l'intérieur n'a pas non plus répondu aux questions ni aux demandes d'enquête indépendante de l'ACAT-France. La procédure administrative laisse transparaître de graves manquements.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui.

## Blanca Nubia Díaz

**16 ans après l'assassinat de son mari et de sa fille, elle continue de réclamer justice.**



Blanca Nubia Díaz a été frappée par la violence de la guerre civile en Colombie. Son mari a été assassiné en 2000. Un an plus tard, sa fille Irina a été torturée, violée et abattue par des paramilitaires.

Depuis maintenant 14 ans, Blanca Nubia Díaz réclame justice. Elle milite pour les droits des femmes au sein du Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE).

Non seulement personne ne recherche les meurtriers de sa fille et de son mari, mais elle fait l'objet de menaces constantes. Son petit-fils a failli être enlevé. En juin 2014, sa deuxième fille a été violée.

Début janvier 2015, deux hommes sont entrés de force dans sa maison de laquelle elle avait heureusement déjà déménagé. Mais depuis, les intimidations se poursuivent.

Le réseau ACAT se mobilise depuis quatre ans pour que Blanca Nubia Díaz obtienne justice et ne soit plus menacée.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un courrier de soutien, via l'association colombienne MOVICE dont elle fait partie :

Movimiento de Víctimas de Crímenes de Estado  
Calle 45a #20-21  
Bogotá  
COLOMBIA

Priez pour elle.

## Amadou Koumé

**Décédé dans un commissariat parisien.  
Sa famille demande vérité et justice.**



Le 6 mars 2015, Amadou Koumé, alors âgé de 33 ans, est décédé dans un commissariat de police du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Plus tôt dans la nuit du 5 mars, Amadou est interpellé très violemment dans un bar du 10<sup>ème</sup> arrondissement.

Lors de l'intervention, un agent en civil a attrapé Amadou Koumé par le cou en plaçant son bras sous son menton et en le serrant contre son torse. Amadou Koumé s'est ensuite affaissé et a commencé à suffoquer. L'agent de police l'a alors accompagné dans sa chute en maintenant son bras autour de son cou. Une fois qu'Amadou Koumé était à terre, l'agent de police l'a plaqué avec un genou sur son dos, lui tenant toujours la tête dans le pli de son coude.

Selon les témoins, Amadou Koumé « donnait l'impression d'avoir peur de mourir », « il émettait des cris d'agonie et d'étouffement ».

Amadou Koumé est arrivé inanimé au commissariat situé à 900 mètres du lieu d'interpellation. Appelés en urgence, les secouristes ont tenté de le réanimer, en vain.

Deux heures plus tard, son décès a été constaté. Le rapport d'autopsie évoque un décès par asphyxie.

La famille a déposé plainte. Elle attend qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour sa famille et ses proches.

## Loïc Louise

**Décédé à 21 ans d'un tir de taser de  
17 secondes.**



Le 3 novembre 2013, Loïc Louise s'est rendu à une soirée d'anniversaire.

Il se dispute avec ses cousins lorsque les gendarmes interviennent pour mettre fin à un début de bagarre. L'un des gendarmes fait alors usage de son taser pour maîtriser l'étudiant, qui s'écroule au sol.

Selon les témoignages, le jeune homme est resté inanimé et menotté au sol pendant au moins un quart d'heure avant que l'un de ses amis, militaire de carrière, ne soit autorisé par les gendarmes à s'approcher de lui. En prenant son pouls, il se rend alors compte que Loïc Louise ne respire plus. Son décès sera constaté deux heures plus tard à l'hôpital d'Orléans.

Dans cette affaire, c'est l'utilisation prolongée du taser qui est particulièrement mise en cause. D'après les conclusions de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale, le tir a duré 17 secondes. Le pistolet électrique fonctionne en effet par cycles de cinq secondes : tant que l'utilisateur maintient son doigt appuyé, les cycles se répètent, comme ce fut le cas pour Loïc Louise.

Une information judiciaire a été ouverte en août 2014 pour homicide involontaire. Une enquête effective doit être menée. Des études médicales indépendantes doivent par ailleurs être réalisées pour évaluer les effets réels du taser sur le corps humain.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour sa famille et ses proches.

## Michel-Thierry Atangana

**Prisonnier politique pendant 17 ans, il réclame justice.**



Michel-Thierry Atangana est un citoyen français fait prisonnier durant 17 ans au Cameroun. Il était détenu dans une cellule au sous-sol du Secrétariat d'État à la Défense à Yaoundé, la capitale. Son tort a été son soutien présumé à un opposant politique au président Paul Biya à l'approche de l'élection présidentielle de 1997.

Michel-Thierry Atangana a été arrêté en mai 1997 et condamné à deux reprises en juillet 1997 (15 ans de prison) et en octobre 2012 (20 ans de prison) pour des raisons fallacieuses de détournement d'argent. Ce prisonnier politique, reconnu comme tel par le Département d'État américain en 2005, a été libéré en février 2014, un an après la publication de l'avis du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies déclarant sa détention comme arbitraire et appelant à sa libération immédiate.

Durant 17 ans, sa vie s'est cantonnée à sa cellule de 7m<sup>2</sup> dépourvue de fenêtre. Alors qu'il est français, aucun responsable français ne lui a rendu visite durant 15 ans, niant même dans un premier temps sa nationalité française.

Aujourd'hui libre et de retour en France, Michel-Thierry Atangana réclame justice car il n'a toujours pas été réhabilité dans ses droits. L'ACAT-France le soutient.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un courrier de soutien que l'ACAT-France lui transmettra :  
ACAT - Pour M. ATANGANA  
7 rue Georges Lardennois  
75019 Paris  
FRANCE
- Ou vous pouvez lui écrire directement par email et sur les réseaux sociaux :  
[mta.acoa@gmail.com](mailto:mta.acoa@gmail.com)  
Facebook : Michel Thierry Atangana  
Twitter : @MT\_Atangana
- Vous pouvez signer la pétition de soutien :  
[www.change.org/p/fran%C3%A7ois-hollande-paul-biya-il-faut-r%C3%A9habiliter-michel-thierry-atangana](http://www.change.org/p/fran%C3%A7ois-hollande-paul-biya-il-faut-r%C3%A9habiliter-michel-thierry-atangana)
- Pour plus d'informations :  
[www.michelthierryatangana.fr](http://www.michelthierryatangana.fr)

Priez pour lui.

## Biram Dah Abeid

**Un militant anti-esclavagiste emprisonné.**



Biram Dah Abeid, président de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) – association de lutte contre l'esclavage en Mauritanie – est détenu depuis novembre 2014. Il a été injustement condamné à deux années de prison en janvier 2015 pour « offense et désobéissance à la force publique ». Une peine confirmée en appel en août. Son tort est d'avoir exercé ses droits de rassemblement pacifique et d'association.

Biram Dah Abeid est une victime emblématique des restrictions des libertés de manifestation et d'association dans ce pays sahélien. Depuis 2013, les autorités mauritaniennes malmènent constamment son organisation, l'IRA, et ses membres. Cette association n'est toujours pas reconnue. Ses manifestations sont régulièrement interdites ou réprimées et ses membres font fréquemment l'objet de violences, d'arrestations, de détention arbitraire et de sanctions judiciaires iniques. L'IRA et son président charismatique gênent. Les actions de lutte contre l'esclavage qu'ils entreprennent pacifiquement sur le terrain rappellent qu'il s'agit d'un problème grave non résolu en Mauritanie.

Le 18 décembre 2014, le Parlement européen a condamné dans une résolution « l'arrestation et le maintien en détention de Biram Dah Abeid » - et a demandé « sa mise en liberté immédiate ».

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez adresser un message de soutien via un membre de l'IRA basé en France :  
M. Mohameden Dah Zahaf  
7 allée des Lys  
93360 Neuilly Plaisance  
FRANCE
- Pour plus d'informations :  
[www.acatfrance.fr/actualites/?pays=MRT](http://www.acatfrance.fr/actualites/?pays=MRT)

Priez pour lui.

## Verónica et Erick Iván Razo Casales

**Arrêtés sans mandat d'arrêt, ils sont torturés et passent aux aveux.**



Le 8 juin 2011 à México, Erick Iván et Verónica Razo Casales, frère et sœur, ont été arrêtés violemment et sans mandat par des policiers en civil. Au lieu d'être immédiatement présentés au Parquet comme le prévoit la loi, ils ont été conduits dans un commissariat où ils ont été torturés dur-

rant des heures.

Le 10 juin, sans même pouvoir être assistés d'un avocat, ils ont été contraints de signer des aveux de culpabilité concernant des enlèvements crapuleux. Ils ont ensuite été placés sous *arraigo* (détention préalable à toute enquête et inculpation) pendant près de soixante jours, puis en détention préventive.

Aujourd'hui, ils sont encore détenus et risquent d'être condamnés, bien qu'ils soient revenus sur leurs aveux et que leurs tortures aient été authentifiées par un médecin.

Les fausses déclarations des policiers et les dépositions de leurs co-accusés faites sous la torture sont également retenues à leur encontre. Aucune des cinq plaintes pour torture déposées par Austreberta Casales, la mère des victimes, n'a connu d'avancées.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez leur adresser un message de soutien, via l'ONG mexicaine CMDPDH qui les défend :

Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos  
Tehuantepec #142, Col. Roma Sur, Del. Cuauhtémoc  
C.P. 06760, México, D.F.  
MÉXICO

info@cmdpdh.org  
karimessid91200@hotmail.fr

Priez pour eux.

## Taoufik Elaïba

**L'éternel oublié de la révolution tunisienne.**



Taoufik Elaïba est Tuniso-Canadien. Cela faisait seulement deux ans qu'il s'était installé en Tunisie avec sa femme et ses quatre enfants quand son cauchemar a commencé.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, des agents de la garde nationale ont fait irruption à son domicile et

l'ont emmené de force dans leurs locaux, sans mandat. Taoufik Elaïba y a été torturé pendant les six premiers jours de sa garde à vue, jusqu'à ce qu'il signe des aveux.

Onze jours après son arrestation, il a été présenté devant un juge d'instruction auprès duquel il a dénoncé ses tortures. Le juge a refusé de prendre note des sévices et a envoyé Taoufik Elaïba en prison.

La révolution a ravivé ses espoirs, en vain. Le 31 octobre 2011, il a été condamné à 22 ans d'emprisonnement pour trafic de voitures sur la base d'aveux obtenus sous la torture, une peine réduite à sept ans en appel.

Après plusieurs plaintes pour torture déposées par ses avocats, une enquête a été ouverte près de trois ans après les sévices, pour être abandonnée trois mois plus tard.

Malgré les nombreuses interpellations de l'ACAT et des autorités canadiennes, les autorités tunisiennes lui refusent la grâce et la libération conditionnelle dans un acharnement incompréhensible.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un message de soutien. Évitez les contenus très religieux, mais vous pouvez lui communiquer que vous priez pour lui.

Taoufik Ben Mohsen Ben Abdallah Elaïba  
Numéro d'écrou 36232  
1102 Prison civile de Mornaguia  
1110 Tunis  
TUNISIE

- Vous pouvez envoyer une copie de votre courrier par e-mail ou par courrier postal à son épouse :

Ahlem Chebbi  
Avenue du 7 novembre  
Cité Chaker-Borj Touil - Raoued  
2051 Ariana  
TUNISIE  
belaibataoufik@yahoo.fr

Priez pour lui.

## Des nouvelles des victimes portées à notre attention en 2015

### Naji Fateel, Bahreïn



**Défenseur des droits de l'homme torturé.**

Il est toujours emprisonné.

---

### Enoh Meyomesse, Cameroun



**Écrivain, militant d'opposition torturé et détenu pour ses positions politiques.**

Enoh Meyomesse, un écrivain et opposant politique, a été libéré le 27 avril 2015, après avoir passé près de trois ans et demi en prison pour des accusations considérées comme politiques. Il avait été arrêté le 22 novembre 2011. Il allègue avoir été torturé pendant un mois en détention dans le but de lui extorquer des aveux.

---

### Hosman Polo Carrillo, Colombie



**Harcelé et torturé par les gardiens, il avait développé des problèmes psychiques.**

Les courriers des Veilleurs des ACAT en 2015 ont été d'un très grand réconfort pour Hosman Polo Carrillo. Cela a également contribué à ce qu'il ne soit plus molesté par ses gardiens.

Malheureusement, Hosman est décédé le 14 février 2016 après avoir été agressé à l'arme blanche par un co-détenu. Des courriers ont immédiatement été adressés aux autorités colombiennes afin d'exiger :

- une enquête approfondie sur les conditions de surveillance et d'intervention de l'administration pénitentiaire ce jour-là ;

- le traitement des plaintes pour torture déposées par Hosman ces dernières années et la poursuite des responsables en justice.

Le frère d'Hosman, Joaquín Antonio, remercie l'ensemble des personnes qui ont apporté leur soutien, de quelque façon que ce soit.

---

### Samson Mougoto, Congo



**Torturé en garde à vue, il a perdu l'usage de ses mains.**

Profondément blessé dans sa chair et sa dignité, Samson Mougoto, victime de torture, attend toujours que justice lui soit rendue.

Malheureusement, la plainte contre l'officier de police judiciaire qui aurait ordonné à ses subalternes les faits de torture à l'encontre de Samson Mougoto reste bloquée au niveau du procureur de la République du tribunal de grande instance de Brazzaville. Des autorités militaires feraient pression sur le procureur pour qu'il enterre le dossier.

La seconde plainte déposée contre les deux policiers qui ont torturé Samson Mougoto est également bloquée. Les policiers accusés de torture refusent de témoigner devant la justice malgré les demandes de comparution et, jusqu'à ce jour, aucune autorité supérieure à ces policiers ne s'est mobilisée pour que ces derniers répondent à la justice.

L'enlèvement de la procédure judiciaire engagée en République du Congo à propos de deux plaintes déposées par Samson Mougoto est fort préoccupant. L'ACAT-France est en relation avec Samson Mougoto afin de l'appuyer dans ses demandes de justice auprès de ses autorités.

---

## **Roberto Berardi, Guinée équatoriale**



### **Libéré.**

Roberto Berardi, homme d'affaires italien, a été libéré le 9 juillet 2015, après avoir passé plus de deux ans en détention. Il était un témoin gênant dans une affaire de corruption touchant le fils aîné du président de la République. Roberto Berardi a fait l'objet à plusieurs reprises de violences physiques de la part des gardiens de prison.

---

## **Wafaa Charaf, Maroc.**



### **Soumise à la loi du silence.**

Wafaa Charaf est toujours emprisonnée.

---

## **José Rolando Pérez de la Cruz, Mexique**



### **Torturé à mort par la police, sa famille exige une enquête.**

Forts du soutien des Veilleurs ACAT, les proches de José Rolando ont entrepris une nouvelle mobilisation devant le palais du gouverneur du Chiapas en octobre 2015 pour exiger justice. Les médias locaux ont relayé leur cause poussant les autorités à ne pas enterrer l'affaire. Dans un communiqué, paru en espagnol et en anglais, la famille a chaleureusement remercié tous les militants ACAT à travers le monde pour leur soutien.

Le réseau ACAT reste mobilisé aux côtés de la famille et de l'ONG Frayba qui les soutient pour exiger une enquête pour torture ayant entraîné la mort.

---

## **Jeyakumari Balendran, Sri Lanka**



### **À la recherche de son fils disparu, une mère est détenue arbitrairement.**

Jeyakumari Balendran a été libérée en mars 2015 après presque une année en détention. Elle a été arrêtée à nouveau et détenue pendant plusieurs jours en septembre 2015, puis libérée.

---

**Nous n'avons pas de nouvelles des autres victimes.**

---